

Production de chaleur	Affectation	Prime	Plafond	Surprime
Chaudière ou générateur gaz naturel à condensation	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre bâtiment	400 € uniquement pour chaudière à haut rendement (107%) + surplus en fonction de la puissance : > 50 kW : 400 € + 25 € / kW sup. > 150 kW : 2.900 € + 12 € / kW sup. > 500 kW : 7.100 € + 6 € / kW sup.	12.500 € / installation	200 € si audit 50 € si régulation fonctionnelle
Chauffe-bain au gaz naturel (sans veilleuse)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre bâtiment	75 € (débit < ou = 10 l.) ou 125 € (débit > 10 l.) 25 € / kW pour les générateurs à condensation	12.500 € / installation	
Aérothermes, générateurs d'air chaud et appareils rayonnants	Pour tout type de bâtiment	Entre 12,5 € / kW et 25 € / kW selon le type d'appareil	de 6.250 € à 12.500 € selon le type d'appareil	
Pompe à chaleur pour l'eau sanitaire (ECS)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 750 €		
Pompe à chaleur relative au chauffage	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 1.500 €	Une prime chauffage ou combinée chauffage - eau chaude sanitaire par unité d'habitation	
Installation d'une pompe à chaleur combinée (chauffage-ECS)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 2.250 €	Une prime chauffage ou combinée chauffage - eau chaude sanitaire par unité d'habitation	
Installation d'une micro-cogénération ou cogénération	Pour tout type de bâtiment	20 % du montant de la facture	15.000 €	
Installation d'une chaudière biomasse à alimentation exclusivement automatique	Pour tout type de bâtiment	1.750 € + surplus en fonction de la puissance : > 50 kW : 1.750 € + 35 € / kW sup. > 100 kW : 3.500 € + 18 € / kW sup. > 500 kW : 10.700 € + 8 € / kW sup.	50% du montant de la facture et 15.000 €	
Réseaux de chaleur biomasse ou micro-cogénération	Logements	Etude de faisabilité à faire réaliser au préalable par un auditeur agréé Prime de base= montant de la prime de base chaudière biomasse ou microgénération 60 € par mètre courant de réseau 1.000 € par logement pour l'installation et le raccordement de la sous-station au réseau de chaleur	20.000 €	